

**Législation**

**Réponse 1 (7 pt)**

- \*Le montage de l'opération ; 1
- \* Le programme ; 1
- \* La conception ; 1
- \* La réalisation ; 1
- \* La réception et la mise en service (en exploitation 1

**Reception provisoire :** Elle est effectuée à la demande de l'entrepreneur par lettre recommandée, dès l'achèvement des travaux. 1

**La réception définitive**

La réception définitive est effectuée à l'issue de la période de garantie fixée généralement à une année pour les ouvrages et à six mois pour les travaux d'entretien et de réparation, sauf dispositions contractuelles contraires. 1

**Réponse 2 (7.5 pts)**

**Intervenants dans le marché public de travaux**

**Le service contractant : 2**

Peut être un service contractant coordonnateur, dans le cadre d'une coordination de passation de marchés publics, un maître de l'ouvrage ou un maître de l'ouvrage délégué.

Exemple 0.5

**Le partenaire cocontractant : 2**

Tout opérateur économique, de droit algérien ou étranger, publique(s) et/ou privée(s). Cet opérateur économique s'engage au titre du marché public de travaux soit individuellement, l'entrepreneur

\*Le maître d'œuvre :

\*Le maître d'ouvrage :

\*Le maître d'ouvrage délégué

Exemple 0.5

**Le sous-traitant : 2**

Cet opérateur économique, qualifié en termes de compétences, est indirectement impliqué dans une partie d'un marché public de travaux grâce à une relation de sous-traitance encadrée par un contrat avec l'entrepreneur principal. Le contrat de sous-traitance est conforme à la réglementation en vigueur

et aux clauses administratives générales. Dans tous les cas, l'entrepreneur demeure seul responsable envers le service contractant des travaux réalisés par le sous-traitant.

Exemple 0.5

### Reponse 03 (05.5pts)

#### Les types des marchés publics

Les marchés publics portent sur une ou plusieurs des opérations suivantes :

- ❖ la réalisation de travaux ;1
- ❖ l'acquisition de fournitures ;1
- ❖ la réalisation d'études ;1
- ❖ la prestation de services.1

explication 1.5

la réalisation de travaux	la réalisation d'un ouvrage ou des travaux de bâtiment ou de génie civil ainsi que des travaux de réseaux divers	la construction, la rénovation, l'entretien, la réhabilitation, l'aménagement, la restauration, la réparation, le confortement ou la démolition d'un ouvrage ou partie d'ouvrage,
l'acquisition de fournitures	l'acquisition, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, par le service contractant, de matériels ou de produits	peut porter sur des biens d'équipements ou d'installations complètes de production d'occasion dont la durée de fonctionnement est garantie ou renouvelée sous garantie.
la réalisation d'études	réaliser des prestations intellectuelles.	contrats-programmes ou de marchés à commandes Lot séparés et/ou uniques
la prestation de services	la réalisation de travaux, l'acquisition de fournitures ou la prestation de services ou la réalisation d'études de type courant et à caractère répétitif.	Peut couvrir la conception des études et la réalisation des travaux ou portant sur la conception des études, la réalisation des travaux, la fourniture des équipements et la prestation de services